

POLE D'EQUILIBRE
TERRITORIAL
ET RURAL DU
PAYS LAURAGAIS

Rapport
d'activité
2016



SOMMAIRE

.....	2
I. La structure, le territoire	4
I.1 Le Pays Lauragais : un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural depuis 2015	4
I.2 Des évolutions supra territoriales	5
I.3 Les instances du PETR.....	5
I.3.1. La Conférence des Maires	5
I.3.2. Le Conseil de Développement du PETR.....	6
I.3.3. Les autres instances du PETR	7
I.3.4. Les réseaux et partenariats	7
I.3.5. Le suivi des dossiers.....	9
II. La Contractualisation.....	9
II.1 La Contractualisation avec l'Europe : la programmation LEADER 2014-2020	10
II.2 La Contractualisation avec la Région : le Contrat Régional Unique	10
II.3 La Contractualisation avec l'Etat : le Contrat de Ruralité 2017-2020	11
III. Les dossiers majeurs.....	12
III.1. Le projet de territoire.....	12
III.2 Transition énergétique	13
III.2.1 Plan Climat Air Energie Territorial	13
III.2.2. Les permanences aux particuliers	14
III.2.3 Le Conseil en Energie Partagé	15
III.3 La révision du SCOT du Pays Lauragais.....	16
III.3.1 La révision du document	16
III. 3.2 Les réflexions au sein de l'Aire Urbaine Toulousaine	18
III.4. Le programme LEADER 2014-2020 et les missions confiées au GAL	19
III. 4.1 Les missions confiées au Gal	19

III. 4.2 Les principales actions réalisées en 2016.....	19
IV. Les travaux des commissions de travail du PETR.....	22
IV.1. La Commission Culture.....	22
IV.1.1. Le Lauragais dans les Arts	22
IV.1.2. Projet culturel de territoire	23
IV.1.3. Autres travaux.....	24
IV.2. La Commission Tourisme	25
IV.3. La Commission Economie.....	27
IV.4. La Commission Urbanisme.....	27
IV.5. La Commission Finances-Travaux	28
V. Le fonctionnement quotidien et les autres dossiers.....	28
V.1. Le suivi administratif de la structure.....	29
V. 2. La veille juridique et technique	30
V.3. La communication.....	31
VI. Le bilan financier 2016	31
VII. L'organisation de la structure	35
VIII. Contacts.....	36

I. La structure, le territoire

I.1 Le Pays Lauragais : un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural depuis 2015

Rappel :

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 crée un nouveau dispositif territorial : le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, inscrit à l'article L5741-1 complété par l'article L5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le PETR est une traduction de la volonté de structuration des territoires ruraux aux côtés du dispositif métropolitain mis en place par la loi.

Le Syndicat Mixte du Pays Lauragais, à travers sa transformation en PETR, a fait le choix de :

- Exister collectivement, sur un territoire pertinent, en tenant compte du développement métropolitain,
- Rationnaliser les structures et mutualiser les coûts entre le PETR et le GAL des Terroirs du Lauragais,
- Optimiser les politiques contractuelles départementales, régionales et européennes.

Les compétences du PETR :

Le PETR du Pays Lauragais rassemble les missions d'aménagement et de développement suivantes :

- la planification, avec l'élaboration, la révision et la modification du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais,
- le portage du programme Leader à travers le GAL des Terroirs du Lauragais qui en assure le pilotage, l'animation et la gestion,
- le développement, avec l'élaboration, la révision et la modification d'un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent ainsi que la contractualisation infrarégionale et infra-départementale (Contrat Régional Unique, Contrats de Territoire de la Haute-Garonne, politiques contractuelles des départements de l'Aude et du Tarn...).

L'organisation du PETR du Pays Lauragais s'articule autour de :

Une **gouvernance** partagée entre le SCOT/Pays et le GAL,

Une **équipe** resserrée, pluridisciplinaire, avec une répartition claire des missions GAL/Pays/SCOT,

Une **mutualisation des financements** : certaines missions assurées par l'équipe technique du Pays Lauragais pourront bénéficier de financements européens au travers du GAL,

Un **aménagement de bureaux** pour accueillir le personnel du GAL dans les actuels locaux administratifs.

Le PETR en 2016 : quelques chiffres clés

Quelques chiffres clés ... en 2016

- + 100 000 habitants
- 1 920 km²
- 3 Départements
- 1 Grande région
- 1 Parc naturel régional
- 6 communautés de communes
- 166 communes



I.2 Des évolutions supra territoriales

Le PETR du Pays Lauragais est acteur au sein d'un paysage institutionnel qui se restructure :

- Suite à la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, les Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ont fusionné. Le Pays Lauragais se situe dorénavant au centre de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée. Cette situation géographique fait donc du Lauragais un lieu favori pour l'organisation de réunions ou séminaires.



- Issue du SDCI, la future fusion des EPCI Haut-Garonnais (regroupement des Communautés de Communes Colausud, Cap Lauragais et Cœur Lauragais) se prépare et sera effective au 1^{er} Janvier 2017.

I.3 Les instances du PETR

I.3.1. La Conférence des Maires

La Conférence réunit les 166 Maires du territoire au moins une fois par an, pour l'élaboration, la modification et révision du Projet de Territoire (le règlement intérieur du PETR a été modifié en ce sens par délibération du Comité syndical du 7 décembre 2015).

En 2016, la **Conférence des Maires** s'est réunie le 23 mai pour évoquer le Plan Climat Air Energie Territorial et le projet de Conseiller en Energie Partagé.



I.3.2. Le Conseil de Développement du PÉTR

Le conseil de développement, selon les statuts du PÉTR doit :

- Être consulté sur les principales orientations du projet de territoire (élaboration, modification ou révision)
- Établir le rapport annuel d'activité qui fait l'objet d'un débat devant le Comité syndical du PÉTR
- Pouvoir être associé aux réunions du comité syndical et pouvoir donner un avis sur les dossiers en cours et sur toute question d'intérêt territorial

Il est constitué de 31 représentants issus de 3 collèges :

- le collège des acteurs économiques, socio-professionnels et syndicaux (chambres consulaires, entreprises, salariés, organisations syndicales et professionnelles, organismes de formation...)
- le collège des institutions, des organismes publics et assimilés (enseignement supérieur, recherche et innovation, urbanisme, habitat, ...)
- le collège de la vie associative regroupant les acteurs de la vie sociale locale, de la culture et du sport, de l'éducation, de la citoyenneté.

Le Président du Codev du PÉTR est M. Thierry Dumas, chef d'entreprise, 1^{er} Vice-Président CCI Toulouse.

Le 1^{er} vice-Président est M. Serge Vialette, agriculteur.



Le CODEV s'est réuni à 2 reprises durant l'année 2016 : le 25 janvier et le 9 novembre.

En 2016, le CODEV a souhaité fonctionner par groupe de travail, sur les thématiques suivantes :

- Tourisme
- Economie
- Mobilité

Même si on note l'implication de certains membres dans les commissions de travail tourisme et économie, au vu de la faible mobilisation générale, le CODEV souhaite évoluer :

- En recherchant de nouveaux membres
- En travaillant sur de nouvelles thématiques (Agriculture ; transition énergétique).

Une proposition pourra être envisagée sur 2017.

I.3.3. Les autres instances du PETR

Les élus du PETR ont été largement mobilisés au cours de l'année 2016, régulièrement convoqués pour :

- Des **Comités Syndicaux**, 6 réunions en 2016 donnant lieu à 62 délibérations (contre une trentaine en moyenne les années précédentes)
- 13 Réunions du **Bureau Syndical**
- **Des commissions** de travail actives : 3 réunions de la commission tourisme, 3 réunions de la commission culture, 3 réunions de la commission économie, 8 réunions de la commission urbanisme, 4 réunions de la commission finances-travaux.



I.3.4. Les réseaux et partenariats

- Le PETR et le GAL sont moteurs d'une **dynamique de réseau** :
 - **En interne** : DGS des EPCI membres, Réseau des OTI, Réseau des acteurs culturels
 - **En externe** : Réseaux PETR, Réseaux SCOT, Réseaux GAL, évolution de l'Interscot, réunions Inter-DDT...
 - Démarche du Département de la Haute-Garonne
 - Assemblée des territoires de la Région Occitanie



- Le PETR est également membre de diverses organisations, et participe à leurs instances ou groupes de travail respectifs :
 - Participation aux instances de la Société Publique Locale ARPE, pour laquelle le PETR est actionnaire, notamment aux Assemblées spéciales et Conseils d'administration.
 - Membre de Biovallée Lauragais, du Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) Organic Vallée, du Dispositif Local d'Accompagnement...



Construction d'une usine de méthanisation

Un projet collectif initié par une équipe d'acteurs :

Coopérateur maître d'ouvrage : ENVTEC
 Partenaires principaux : LECLERC TP
 Bailleurs : ARPECCAN, LECLERC TP
 Coopération financière : ARPECCAN
 Coopération : LECLERC TP
 Directeur de projet : ENVTEC
 Directeur de construction : ENVTEC
 Directeur de site : ENVTEC
 Directeur de site : ENVTEC
 Directeur de site : ENVTEC

Le projet en quelques chiffres :

Capacité : 10 000 tonnes
 Production : 60 000 t/an
 Investissement : 1 100 000 €
 Production de chaleur : 1 000 000 kWh
 10 000 tonnes de digestat utilisables
 10 000 tonnes de digestat utilisables
 10 000 tonnes de digestat utilisables
 10 000 tonnes de digestat utilisables

Projet réalisé avec le soutien de :

ARPECCAN
 LECLERC TP
 RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Un projet collectif qui doit permettre de développer les déchets organiques en énergie et matière fertilisante

Un projet porté par une PME locale qui contribue à la création d'emplois locaux

Un engagement environnemental fort : Un engagement de CO2, respecter les déchets, limiter l'impact de 200 t de méthane produit, produire des fertilisants bio-carbone.

Visite du site de Cler Verts et d'Organic vallée



- Par ailleurs, l'équipe technique du PETR a contribué à diverses réflexions et accueille régulièrement des étudiants.

I.3.5. Le suivi des dossiers

L'équipe technique du PETR assure un suivi des dossiers relatifs à l'aménagement du territoire, à diverses échelles. En 2016, le PETR a notamment participé aux :

- Réflexions liées au Plan de Déplacement Urbain de la Grande Agglomération Toulousaine, au projet autoroutier Toulouse-Castres,
- Réunions d'échanges avec le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc avec lequel le PETR conventionne.
- Suivi des projets liés au canal du Midi (classement des abords, comité de bien...).

Comité de Bien
Canal du Midi
22 juin 2016



II. La Contractualisation

II.1 La Contractualisation avec l'Europe : la programmation LEADER 2014-2020

- La **Contractualisation avec l'Europe** : la programmation LEADER 2014-2020 (cf partie programme LEADER 2014-2020 et les missions confiées au GAL)

II.2 La Contractualisation avec la Région : le Contrat Régional Unique

Le Contrat Régional Unique (CRU) pour le développement du territoire du PETR du Pays Lauragais a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région Midi-Pyrénées, le territoire du PETR et les Départements de la Haute-Garonne et du Tarn. Il figure parmi 32 autres CRU signés par la région et a notamment pour objectif d'agir pour l'attractivité, la croissance et l'emploi et le rayonnement du Lauragais.

Dans le cadre de ce contrat unique, la Région mobilise l'ensemble de ses dispositifs et moyens financiers sur la base d'une stratégie de développement commune aux différents partenaires cosignataires de celui-ci.

Le Contrat Régional Unique est conclu pour une première période de 3 ans à l'issue de laquelle une révision permettra de l'adapter au cadre d'intervention de la nouvelle Région et au transfert de compétences résultant de la réforme territoriale en cours.

Ce Contrat Régional Unique fait l'objet de programmes opérationnels annuels.

Par conséquent, le CRU est un outil de financement du projet de territoire, qui s'inscrit en complément du programme LEADER.

Le contenu du Contrat Régional Unique :

- Le diagnostic du territoire
- Les axes stratégiques
- Les fiches mesures
- Le programme opérationnel annuel



Le Contrat Régional Unique a été signé le jeudi 17 décembre 2015 à l'Hôtel de Région Midi-Pyrénées entre : le PETR du Pays Lauragais, représenté par son 1^{er} Vice-Président M. PORTET, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées représenté par son Président M. MALVY, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne représenté par son Président M. MERIC et le Conseil Départemental du Tarn représenté par M. HERIN, Conseiller Départemental.

Le PETR a travaillé en 2016 sur l'élaboration de la maquette du Programme d'actions Opérationnel annuel en partenariat avec les services techniques régionaux. Dans ce cadre, un comité de pilotage stratégique et de suivi a été organisé en septembre 2016.

Ce comité a permis l'intégration « officielle » de la partie audoise du PETR dans le Contrat, comme demandé dès le début de la réflexion.

II.3 La Contractualisation avec l'Etat : le Contrat de Ruralité 2017-2020

Le Comité Interministériel aux ruralités (CIR) du 20 mai 2016 a décidé la mise en place de contrats de ruralité avec les PETR d'ici la fin de l'année 2016. (1ers contrats devraient être signés avant le 30 juin 2017).

La durée du contrat est de 6 ans avec une clause de revoyure prévue à mi-parcours. A noter que les premiers contrats s'étaleront sur 3 ans seulement (2017-2020) de manière à être articulés avec les CPER et les programmations européennes.

Les contrats de ruralité (pendant des contrats de villes) ont pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants (ZRR, DETR, FISAC...) pour accompagner le développement des territoires ruraux, sur la base d'un projet de territoire, couvrant les 6 volets suivants :

- Accès aux services et aux soins,
- Revitalisation des bourgs-centres,
- Attractivité du territoire (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme etc...),
- Mobilité et Accessibilité,
- Transition énergétique,
- Cohésion sociale.

Le contrat de ruralité définit des objectifs et actions pluriannuels. Les actions seront affinées chaque année.

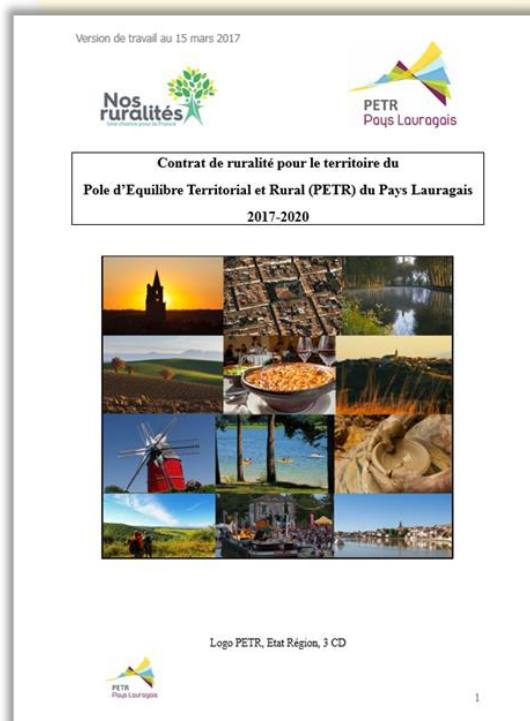
Il s'agit d'un document structurant qui doit permettre d'accompagner la mise en œuvre du projet de territoire du PETR approuvé en décembre 2015. Il doit donc faire ressortir les projets permettant de répondre à la stratégie du territoire, et qui appelleront ou non, des financements « contrats de ruralité ».

Les fonds « contrats de ruralité » s'inscrivent en complément des financements classiques, sur la base de 20% d'autofinancement.

Par courrier du 17 Aout 2016, adressé au Préfet de Région (copie aux préfets des Départements de l'Aude et du Tarn), le PETR du Pays Lauragais a fait acte de candidature au Contrat de ruralité.

En parallèle, ce courrier demandait une articulation interdépartementale pour garantir la cohérence territoriale du PETR du Pays Lauragais. Un entretien avec les représentants préfectoraux a validé cette coordination inter préfectorale.

L'élaboration de ce document a donné lieu à 3 réunions de travail avec la préfecture en 2016 et deux réunions d'information aux bassins de vie en fin d'année 2016.



III. Les dossiers majeurs

III.1. Le projet de territoire

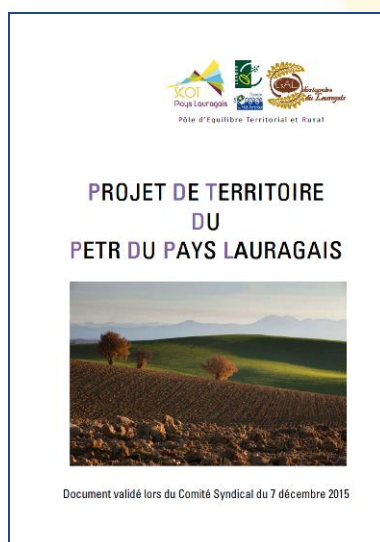
Rappel (cadre légal) :

Conformément à la Loi MAPTAM n°2014-58 du 27 janvier 2014 et aux modifications apportées par la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015, le projet de territoire est élaboré dans les 12 mois de la mise en place du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Le projet de territoire du PETR a été approuvé en comité syndical du 7 décembre 2015, puis par les EPCI qui le composent :

- *Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois le 8 décembre 2015*
- *Communauté de communes Coloursud le 8 décembre 2015*
- *Communauté de communes Lauragais Revel Sorézois le 11 décembre 2015*
- *Communauté de communes Cœur Lauragais le 16 décembre 2015*
- *Communauté de communes Cap Lauragais le 17 décembre 2015*
- *Communauté de communes Piège Lauragais Malepère le 18 décembre 2015*

Il a également reçu un avis favorable de la conférence des maires le 7 décembre 2015 et du conseil de développement du PETR le 16 décembre 2015.



La convention territoriale, qui définit les modalités de mise en œuvre du projet de territoire a fait l'objet d'un premier travail avec les EPCI dans le courant de l'année 2016, qui sera à finaliser en 2017. Son objectif est de définir de manière précise les modalités de mise en œuvre du projet de territoire (modalités techniques, moyens financiers, ingénierie...).

III.2 Transition énergétique

Les élus du PETER du Pays Lauragais, structure porteuse du SCOT, ont souhaité, à travers le projet de territoire, s'engager dans la transition énergétique.

La transition énergétique est pour le Lauragais un véritable vecteur de :

- Conservation de nos modes et cadres de vie en limitant les dégâts socio et environnementaux liés au réchauffement climatique
- Croissance, de création d'activités et d'emplois
- Créativité technique et d'innovation
- Pouvoir d'achat, de lutte contre la précarité sociale
- Reconquête de la souveraineté énergétique
- Renouvellement du débat local sur les sujets d'énergie

L'année 2016 a permis de travailler sur 3 actions qui se poursuivront en 2017 :

- Permanences de conseils aux particuliers en matière de maîtrise de l'énergie (EIE)
- La réflexion pour la mise en place d'un Conseil en Energie partagé, à destination des collectivités
- L'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du PETER

III.2.1 Plan Climat Air Energie Territorial

La Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte a été publiée au journal officiel le 18 août 2015, l'article 188 modifie les exigences réglementaires concernant les Plans climat tel que :

- Les plans climat-énergie territoriaux deviennent des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).
- Ils proposent une approche territoriale intégrée visant la diminution des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques et l'adaptation au changement climatique.
- Les PCAET doivent être renouvelés tous les 6 ans.
- Les PCAET peuvent être élaborés à l'échelle d'un territoire couvert par un SCOT dès lors que tous les EPCI concernés transfèrent leurs compétences d'élaboration dudit plan à l'établissement public chargé du SCOT.

La loi indique que tous les EPCI de plus de 20 000 habitants, devront élaborer un PCAET au 31 décembre 2018.

Trois communautés de communes du PETER sont dans ce cas :

- Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois
- Communauté de Communes Lauragais Revel Sorezois
- Nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion des communautés de communes de Cap Lauragais, Coloursud et Cœur Lauragais.

La Communauté de Communes Pièges Lauragais Malepère, dont la population n'atteint pas les 20 000 habitants, a souhaité être intégrée dans le projet de manière volontaire.

Le projet de territoire a validé en décembre 2015 à l'unanimité la mise en place d'un PCAET à l'échelle du PETR du Pays Lauragais.

Cela permet :

- Une mutualisation des coûts
- De bénéficier d'aides de l'ADEME pour l'embauche d'un chargé de mission dédié
- De prendre en compte les spécificités de chaque EPCI tout en ayant une cohérence globale

Les services du PETR du Pays Lauragais ont présenté les projets de CEP et le PCAET en conférence des maires le 23 mai 2016, le 5 juillet 2016 sur le bassin de vie de Nailloux et le 16 décembre 2016 sur la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois.

Le PETR a conventionné avec l'Ademe le 27 octobre 2016. Dans ce cadre, le PETR a pu engager la démarche de recrutement d'un chargé de mission transition énergétique, conformément à la délibération n°40/2016 du 26 septembre 2016.

III.2.2. Les permanences aux particuliers

Le PETR du Pays Lauragais a conventionné avec les CAUE de l'Aude, de la Haute Garonne et du Tarn (convention du 2 février 2016) et le Conseil Départemental de la Haute Garonne pour mettre en place des permanences de conseils aux particuliers en matière d'urbanisme, d'architecture d'environnement et de maîtrise de l'énergie. Elles sont réalisées avec les acteurs publics de l'habitat :

- CAUE Haute Garonne, CAUE Aude, CAUE Tarn
- Espace Info Energie (EIE) du département de la Haute Garonne, les EIE du CAUE de l'Aude et du Tarn
- Le gestionnaire local des aides de l'ANAH: le Conseil Départemental de la Haute-Garonne par l'intermédiaire du PIG (Programme d'Intérêt Général), dont l'opérateur sur ce territoire est le cabinet Expertises et Patrimoine

Ces permanences sont gratuites et à destination des habitants du Lauragais. Elles se situent au siège du PETR du Pays Lauragais et sur les différents bassins de vie du territoire :

- Nailloux
- Lanta / Caraman
- Ouest-Audois
- Revel
- Villefranche de Lauragais

Pour l'ouverture des permanences, une inauguration a eu lieu le 1 juillet 2016 au siège du PETR du Pays Lauragais.





III.2.3 Le Conseil en Energie Partagé

Dans un contexte économique de plus en plus contraint, le PETR, en tenant compte de sa dimension interdépartementale, a souhaité apporter des solutions à ses communes. Le PETR a ainsi proposé de mutualiser un Conseiller en Energie Partagé.

L'Objectif est d'aider les communes de moins de 10 000 habitants à maîtriser leur consommation d'énergie qui représente :

- 3,2% du budget de fonctionnement des communes
- **6% pour les communes de moins de 2 000 habitants**

Afin d'être complémentaire de l'offre existante, le PETR s'est rapproché des organismes déjà en place sur le territoire proposant ce service aux collectivités.

Le PNR Haut-Languedoc disposant d'un service à la carte pour ses communes membres (dont 4 sont sur le périmètre du PETR). Le SYADEN (Audois) proposant ce service à toutes ses communes (436). Le SDEHG (Haut-garonnais) proposant un service différent (589 communes concernées) à savoir un diagnostic énergétique de certains bâtiments communaux.

Le PETR du Lauragais a donc choisi de proposer ce service à la carte à 4 bassins de vie du territoire :

- Lanta- Caraman
- Villefranche de Lauragais
- Nailloux
- Revel

Le PETR propose de porter ce poste, qui bénéficierait d'une aide financière publique de l'ADEME sur 3 ans. Pour un bon fonctionnement du service, 1 équivalent temps plein à mutualiser par un groupement de communes atteignant le seuil de 15 000 habitants (jusqu'à 20 000 habitants) serait nécessaire.

Le Conseiller en Energie Partagé (CEP) proposera une expertise technique mutualisée comprenant :

- Un diagnostic des consommations d'énergie du patrimoine communal (bâtiments et véhicules communaux, éclairage public, ressource en eau, ...)
- Des préconisations d'actions
- Un accompagnement et un suivi dans leur mise en œuvre sur 3 ans

III.3 La révision du SCOT du Pays Lauragais

III.3.1 La révision du document

Le SCOT du Pays Lauragais a été approuvé le 26 novembre 2012 après 6 ans de travaux qui ont fortement mobilisé élus, techniciens et partenaires institutionnels.

Etabli sur 159 communes réparties sur trois départements (Aude, Haute-Garonne, Tarn) et deux Régions (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées), il a été élaboré en référence à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU).

De plus, le territoire a connu ces dernières années une recombinaison des EPCI à fiscalité propre passant de 10 communautés de communes à 6 et intégrant les dernières communes isolées.

Parallèlement à ces évolutions, l'arrêté inter préfectoral du 06 août 2013 notifiait l'extension du périmètre de SCOT à trois nouvelles communes : Montréal, Villeneuve-lès-Montréal et Lasserre de Prouille, membres de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère. Cet EPCI étend à nouveau son périmètre au 01 janvier 2015 à quatre nouvelles communes : Brézilhac, Fenouillet du Razès, Ferran, Hounoux qui seront intégrées au SCOT.

Enfin, la loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 et la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 impliquent une mise en compatibilité des SCOT avant le 1er janvier 2017, induisant des évolutions notables au document actuellement approuvé.

Les thèmes « Grenelle » déjà introduits dans le SCOT actuel	Les thèmes à analyser
L'analyse de la consommation foncière au cours des 10 dernières années	L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers au cours des 10 années précédant l'approbation du SCOT, l'analyse du potentiel agronomique. La justification des objectifs chiffrés de la consommation d'espace dans le DOO.
Les équipements et services publics	La prévision des besoins en matière d'équipements et services : touristiques, sportifs, les implantations commerciales
La définition de la trame verte et bleue, la biodiversité	La remise en état des continuités écologiques, le maintien de la biodiversité
Le patrimoine paysager	La prise en compte des paysages et leur valorisation
Les besoins en matière de mobilité et déplacements	Les besoins en matière de mobilité, les transports alternatifs à l'automobile, la prise en compte des temps de déplacements...

Les nouveaux thèmes à travailler

- L'amélioration des performances énergétiques
- Le développement des communications électroniques
- La réduction des gaz à effet de serre
- L'identification des espaces dans lesquels les PLU doivent analyser les capacités de densification

Cette révision permettra également de tirer les premiers enseignements de la mise en application du SCOT et d'ajuster certaines orientations avec les communautés de communes membres.

Dans le cadre de la révision du SCOT, et à l'issue de nombreuses réunions du Bureau Syndical, des réunions par Bassin de Vie ont été menées permettant ainsi une large concertation :

- en mai sur la thématique de création de logements par commune,
- réunions techniques avec les DGS et élus des EPCI ;
- réunions publiques en juin 2016



Des rencontres techniques ont eu lieu tout au long de l'année avec les Personnes Publiques Associées sur la révision du SCOT : DDT, SAGE, CAUE, Parc Régional du Haut-Languedoc,...

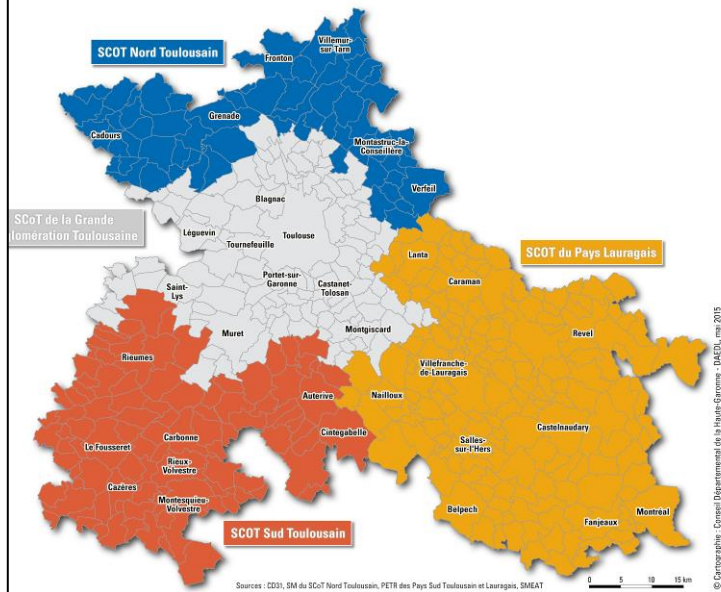
- Réunion PPA le 18 mars 2016,
- Réunions de travail à plusieurs reprises avec les DDT et les DREAL,

En parallèle de la révision, l'évaluation Environnementale du SCOT a été lancée par la SPL ARPE pour un montant de 23 618 € TTC.

III. 3.2 Les réflexions au sein de l'Aire Urbaine Toulousaine

Le GIP InterSCOT qui réunissait les 4 territoires de SCOT de l'aire urbaine toulousaine (Grande agglomération toulousaine, Sud toulousain, Nord toulousain, Lauragais) et les personnes publiques associées, a été dissous le 31 Décembre 2015.

Par le travail mené au sein de ses instances, il assurait un partage des informations et une coordination des démarches. Les élus ont souhaité unanimement poursuivre cette coopération et se sont attachés en 2016 à envisager une autre forme d'instance, moins formelle.



Vers une structure de coopération à une échelle métropolitaine

La réflexion s'oriente vers un conventionnement, à l'échelle des 4 SCOT Historiques de l'aire urbaine toulousaine, mais également à l'échelle de la plaque métropolitaine, dans le prolongement du partenariat initié par la commission Grand Bassin toulousain, dont la mise en œuvre, sous le GIP, été confiée au SCOT du Pays Lauragais.

L'extension de l'INTERSCOT à la plaque métropolitaine (Grand bassin Toulousain) permettrait de répondre aux objectifs suivants :

- Volonté de coordination et de solidarité territoriale
- Lieu de concertation, de partage d'informations, qui permettrait de définir une stratégie et **préparer l'avenir de manière solidaire, coordonnée et complémentaire.**

Ainsi, plus de 14 territoires de SCOT pourraient être associés par conventionnement.

Le travail préparatoire nécessaire à cette réflexion a engendré plusieurs réunions, notamment les 3 et 14 juin ou encore le 14 novembre 2016. La réflexion se poursuit en 2017.

PROPOSITION D'ÉLARGISSEMENT DE L'INTERSCOT



III.4. Le programme LEADER 2014-2020 et les missions confiées au GAL

Quelques rappels, en bref :

Portage du GAL par le PETR depuis le 1^{er} janvier 2015
Sélection officielle de la candidature par la Région : 9 juillet 2015
Signature de la convention PETR-GAL/Région/ASP : 31 août 2016

Stratégie de développement local pour la programmation 2014-2020 :

« Bien accueillir et bien vivre en Lauragais :
agir pour un territoire vivant, attractif et durable »

Architecture globale du programme LEADER

Deux grands objectifs stratégiques, déclinés en 5 fiches actions (FA)

⇒ **Conforter le développement du tourisme en Lauragais** *(Bien accueillir en Lauragais)*

- | | |
|--|-----------|
| • FA1 : Développer un tourisme de pleine nature éco responsable | 900 000€ |
| • FA2 : Développer l'offre de produits touristiques. Promouvoir la destination | 300 000 € |
| • FA3 : Moderniser et structurer l'offre culturelle. Singulariser le territoire. | 400 000 € |

⇒ **Soutenir la diversification de l'emploi local et l'attractivité du territoire** *(Bien vivre en Lauragais)*

- | | |
|---|-----------|
| • FA4 : Soutenir la diversification de l'emploi local et l'innovation | 350 000 € |
| • FA5 : Maintenir la qualité des services publics de proximité | 300 000 € |

Un axe transversal : Animer, faire émerger les projets, coopérer

- | | |
|---|-----------|
| • FA 6 : Elaboration et mise en œuvre d'opérations de coopération | 200 000 € |
| • FA 7 : Animation, coordination, fonctionnement du GAL | 350 000 € |

III. 4.1 Les missions confiées au Gal

- Animation du territoire sur les thématiques de la candidature. Mise en œuvre et suivi des stratégies de développement Tourisme et Culture du PETR
- Appui à l'émergence de projets
- Appui aux porteurs de projets et recherche de financements
- Suivi administratif des dossiers
- Animation du comité de programmation et suivi administratif

III. 4.2 Les principales actions réalisées en 2016

En préambule, sur le plan administratif, le premier semestre de l'année a été prioritairement consacré à la finalisation de la convention du GAL et de ses fiches actions, en étroite collaboration avec :

- les services de la Région, en tant qu'autorité de gestion des programmes LEADER,
- l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Ce travail s'est concrétisé par la signature de la convention du GAL le 31 août 2016.



III. 4.1-1 Animation du territoire, appui à l'émergence de projets

Appui à la mise en œuvre et suivi de la stratégie de développement touristique du Pays Lauragais

En 2016, le GAL a co-animé la commission Tourisme et le réseau des OTI du territoire en étroite collaboration avec la chargée de mission Tourisme et apporté un appui méthodologique à la mise en œuvre du programme d'actions (voir chapitre Tourisme). Il s'est plus particulièrement investi dans :

- la réponse à l'appel à candidature « Guide du Routard » ;
- l'encadrement des travaux de la stagiaire en Master 1 Tourisme, centré sur l'élaboration des « Carnets gourmands du Lauragais » ainsi que l'accueil d'étudiants de l'université Jean-Jaurès.

Appui à la mise en œuvre et suivi de la stratégie de développement culturel du Pays Lauragais

En 2016, le GAL a co-animé la commission Culture et apporté un appui méthodologique à la mise en œuvre du programme d'actions (voir chapitre Culture) et s'est plus particulièrement investi, en étroite collaboration avec le chargé de mission développement culturel, dans :

- la mise en œuvre du diagnostic culturel et l'animation des groupes de travail locaux ;
- l'architecture et l'élaboration des appels à projets.

III. 4.1-2 Appui aux porteurs de projets et mobilisation des cofinancements

Au 31 décembre 2016, l'équipe du GAL accompagne 42 projets ventilés en 4 catégories selon l'état d'avancement du dossier :

- 7 dossiers bouclés, qui seront présentés pour vote de la subvention LEADER au comité de programmation du 3 février 2017. Pour un total de 500 000 € d'investissement, ces 7 projets réunis devraient bénéficier de 247 573 € d'aides LEADER.
- 11 dossiers en cours d'instruction par les services de la DDT 31 ; pour un total d'investissements de 5 857 000 €, ces 11 projets réunis devraient bénéficier de 865 017 € d'aides LEADER.
- 10 dossiers déposés auprès du GAL ayant fait l'objet d'un accusé de réception . Pour un total d'investissements prévisionnels de 973 660 €, ces 10 dossiers réunis sollicitent 315 366 € d'aides LEADER.
- 14 projets en cours d'accompagnement ayant fait l'objet d'un premier rendez-vous et de plusieurs échanges. Ces projets pourraient être menés à terme fin 2017 ou courant 2018.

III. 4.1-3 Avancement de la maquette

En conclusion, les aides LEADER votées ou sollicitées fin 2016 pour les 28 dossiers les plus avancés représentent un taux d'engagement potentiel de la maquette de 50% d'ici fin 2017.

III. 4.1-4 Animation du Comité de programmation

En 2016, le comité de programmation s'est réuni une fois, le 6 juillet, en présence de 28 membres publics-privés, afin de :

- voter des modifications sur les fiches-actions et les grilles de notations,
- présenter et voter le règlement intérieur,
- donner un avis d'opportunité sur les 20 premiers dossiers en cours de constitution,
- Décider le lancement d'une campagne de communication sur le programme LEADER.

Après présentation et débats, ces 20 dossiers ont reçu un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

III. 4.1-5 Campagne de communication sur le programme LEADER 2014-2020

La campagne de communication adoptée par le comité de programmation s'est organisée autour de trois axes :

- **Une plaquette de communication au format A5, tirée en 500 exemplaires,**
- **Quatre réunions d'information dans les territoires** auprès des élus des conseils communautaires et auprès d'un public élargi au collège privé, par communauté de communes ou par bassins de vie :
 - o 15 novembre 2016 à Avignonet-Lauragais
 - o 30 novembre 2016 à Castelnaudary
 - o 2 février 2017 aux Cammazes, auprès des acteurs du Tourisme de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois
 - o 3 février 2017 à Revel
- **Une conférence de presse, le 27 septembre,** à l'occasion de la signature officielle de la convention GAL par la Région et du lancement du canalathlon du Pays Lauragais.

III. 4.1-6 Relations avec les partenaires et participation à la vie des réseaux

Dans le cadre des missions transversales de la démarche LEADER, la coordinatrice du GAL est en relation avec de nombreux partenaires institutionnels, associatifs, consulaires, mais également universitaires, afin de faire connaître les stratégies en œuvre sur le Lauragais, renforcer les dynamiques de réseau et favoriser les *Liaisons entre Acteurs du Développement de l'Economie Rurale*.

Le GAL participe également aux réunions de travail avec les cofinanceurs Etat, Région, Départements, services instructeur DDT 31, aux réunions de réseau interGAL, à l'initiative de l'Autorité de Gestion (Région) ou des GALs eux-mêmes.

En tant que dispositif porté par le PETR du Pays Lauragais, le GAL participe également à la vie de la structure (Bureaux, Comités syndicaux) et apporte sa contribution aux autres démarches de contractualisation en cours : Contrat régional Unique, contrat de ruralité.

IV. Les travaux des commissions de travail du PETR

IV.1. La Commission Culture

Cette commission est co-présidée par Evelyne FABRE-DURAND et Serge CAZENAVE.

La Commission Culture s'est réunie 3 fois en 2016 (16 mars, 29 juin et 21 septembre)

Outre le bouclage de la 13^{ème} édition du Lauragais dans les arts et la **décision de travailler à une nouvelle formule pour sa 14^{ème} édition**, les travaux de la commission se sont polarisés sur la **réalisation d'un diagnostic culturel participatif à l'échelle du Lauragais** et **l'élaboration de deux Appels A Projet** : l'un en direction des acteurs culturels institutionnels, l'autre en direction des acteurs associatifs.

IV.1.1. Le Lauragais dans les Arts

Pour l'édition 2015 / 2016, la Commission culture a retenu le thème « Pays, paysans, paysages ».

Un temps d'échange entre les acteurs du projet a été organisé lors de la phase préparatoire du projet (le 20/01), en collaboration avec le CAUE31, autour du projet Lauragais dans les arts et sur la thématique de l'année (2 élus PETR, 7 professeurs, 6 artistes, 3 techniciens)

Bilan du projet :

- 19 écoles participantes :

Auriac s/ Vend. (RPI Auriac, Cambiac, La Salvetat-Lgs), Avignonet-Lgs (A Fourès), Bram, Caraman (PP Riquet), Carlipa (RPI Carlipa, Cenne-Mon., Villespy), Castelnaudary (P Estieu), Fendeille, Gibel (RPI Caignac, Gibel, Montgeard), Mas-Saintes-Puelles, Montesquieu-Lgs, Nailloux (E Rostand), Pexiora, Puginier (RPI La Pomarède, Peyrens, Puginier, Souilhe), Revel (R Sudre), Ribouisse (RPI Gaja-La-S.-St Amans-Ribouisse), Saint-Papoul, Tarabel (RPI Caragoudes, Maureville, Mourvilles-B., Ségreville, Tarabel, Toutens), Vallesvilles, Villenouvelle

- 519 enfants participants, du CP au CM2 (Rappel, en 2015 : 787 enfants)
- 15 artistes mobilisés, principalement du Lauragais
- Aspect financier :

-Budget alloué : 20 500 € (Rappel, en 2014 : 25 000 ; en 2015 : 23 000)

-Dépenses réelles TTC : 20 269.76 € (13 095 € : rémunération artistes + 2 398.76 € : frais matériel + 4 776 € : support restitution) (Rappel, en 2015 : 22 138.48 €)

- Support de restitution :

Une WebKey (lanceur automatique de site web) sur un support de la taille d'une CB

Lien : <http://online.fliphtml5.com/mute/wwga>

Distribution aux enfants, aux élus et aux partenaires du projet.

Réalisation d'un **dossier de presse** et de **points presse** dans une école de chaque intercommunalité, à l'occasion de la fin des projets : à Nailloux, Bram, Puginier et Caraman (annulation des points presse à Villenouvelle et Revel, faute de disponibilité des correspondants locaux).

Suspension temporaire du « Lauragais dans les Arts » pour l'intégrer dans une dynamique culturelle plus globale, élaboré en concertation avec les EPCI du territoire

Demande des élus de la commission Culture :

- Maintenir l'opération mais faire évoluer la formule qui s'essouffle après 13 éditions.
- Renforcer : le partenariat avec les acteurs culturels institutionnels du territoire, en lien avec les axes stratégiques du projet culturel du Lauragais et les thématiques « patrimoniales » de la candidature PAH, avec la possibilité d'un cofinancement LEADER.

Le projet a été repensé autour de critères à retenir :

- Travail avec des artistes en arts visuels et arts vivants et avec des artisans représentatifs d'un savoir-faire du Lauragais
- Partenariat et/ou portage collectif avec au moins un autre établissement culturel du territoire
- Projet s'inscrivant dans au moins une thématique relevée dans la préparation de la candidature au label PAH
- Liaison entre projet culturel et espaces patrimoniaux locaux
- Dimension éducative du projet de création artistique.

Il devra intégrer des actions de :

- Sensibilisation et de médiation culturelle (visites, ateliers de découverte, livrets d'exposition, etc.)
- Coopérations inter-territoriales entre intercommunalités, dans ou hors périmètre Lauragais
- Encouragement à la mixité des publics, dimension intergénérationnelle

Le cahier des charges du Lauragais dans les arts « nouvelle version », en cours d'élaboration en fin d'année 2016, doit être validé par la Commission culture puis lancé en février 2017.

IV.1.2. Projet culturel de territoire

2 phases de travaux sur 2016 :

Phase 1 : Réalisation d'un diagnostic stratégique participatif

Concertation avec les acteurs culturels institutionnels (élus et techniciens) dans des Groupes de Travail locaux à l'échelle de chaque communauté de communes :

Piège Lauragais Malepère le 15 mars ; Castelnaudary Lauragais audois le 19 avril ; Lauragais Revel Sorézois le 18 mai ; Future intercommunalité regroupant Coeur Lauragais-Cap Lauragais- CoLaurSud le 7 juin.

La Synthèse des éléments recueillis dans un diagnostic culturel a permis de finaliser le diagnostic précisant les axes stratégiques du projet culturel.

Une présentation du document validé en Bureau a ensuite été organisée « en plénière » le 4 novembre à Villefranche-de-Lauragais.

En résumé :

Un projet culturel à construire autour de 5 axes de développement :

- 1. La mise en valeur du patrimoine : vers un Pays d'Art et d'Histoire**
- 2. Les médiathèques : des partenaires incontournables**
- 3. La musique : des projets à impulser à l'échelle du Pays**
- 4. Le cinéma et l'éducation à l'image : des attentes fortes auprès des jeunes**
- 5. La vie culturelle associative : éviter une « politique de guichet »**

Une candidature au label Pays d'Art et d'Histoire à construire autour de 4 thématiques principales :

- 1. Des lacs au canal du Midi**
- 2. Le Lauragais « épicentre » du catharisme**
- 3. Du pastel au froment : une architecture et des paysages forgés par l'agriculture**
- 4. Savoir-faire et métiers d'art**
- 5. Une terre de passage et de confluence**

Des outils sont étudiés (réflexion à poursuivre en 2017) **pour accompagner techniquement et financièrement ce projet culturel de territoire :**

1. **Deux Appels A Projet**, cofinancés par les aides LEADER :

- **Le Lauragais dans les arts « nouvelle formule »**, porté par le PETR, en direction des acteurs culturels institutionnels du territoire
- **L'Appel A Projets culturels associatifs**, destiné aux acteurs privés (associations, compagnies, etc.), autour de la thématique « Itinérances, frontières, coopérations »

2. **D'autres mesures d'accompagnement via la fiche culture du programme LEADER**, telles que :

- Modernisation de la muséographie
- Développement de la médiation numérique
- Soutien à la programmation, à la production de films documentaires, à la valorisation du patrimoine
- Rénovation du petit patrimoine bâti le long des itinéraires de randonnées.

3. **Des moyens humains pour coordonner, animer, accompagner ces démarches collectives :**

- Le Chargé de culture du PETR et Coordination / Animation du GAL

Lancement de la Phase 2 en fin d'année :

- Rédaction d'un cahier des charges pour l'Appel A Projet associatif « Itinérances et coopérations » (novembre 2016-janvier 2017)
- Rédaction d'un cahier des charges pour l'Appel A Projet institutionnel « Lauragais dans les arts » (novembre 2016-février 2017)

IV.1.3. Autres travaux

Manifestations culturelles à l'occasion du Canalathlon :

Exposition

Une exposition, sur 17 grandes bâches itinérantes, de Photographes du Lauragais : Philippe Benoist, Denis Estève, Daniel Vienne +Gilles et Céline Deschamps

Musique

Des Animations musicales ponctuelles :

Cie Aquacoustique : concerts farfelus dans l'eau

Cie Le Moulin A Paroles : animations musicales mobiles sur rosalie avec orgue de Barbarie...

Déambulations de la batucada de l'École de Musique intercommunale Castelnaudary Lauragais Audois

Edition

L'édition de la Brochure « Canal du Midi Lignes de vie », reprenant le texte de l'exposition itinérante élaborée dans le cadre du programme de Coopération interGALs 2014 sur la thématique : «Valorisation du Canal du Midi ».

Accueil de nos hôtes Gallois Richard et Monica Domett du Monmouthshire and Brecon Canal

Journées d'études :

- Participation et intervention au colloque « L'Art à la campagne », organisé par les associations Rendez-vous Singuliers de Saint-Félix, Chemins de Photos en Aude et Ariège et le journal Art dans l'air (le 30 septembre)
- Participation à la Journée d'étude organisée par l'ANVPAH à Figeac : « Des Villes aux Pays d'Art et d'Histoire : les enjeux de l'aménagement culturel du territoire » (le 4 octobre)
- Participation aux Rencontres régionales de la culture et du patrimoine à Labège (le 13/12)

IV.2. La Commission Tourisme

Cette commission est co-présidée par Robert LIGNERES et Bertrand GELI.

En 2016, la commission a travaillé sur plusieurs projets :

- Promotion de la destination :

- Mise à jour du site internet touristique
- Salon Mahana de Toulouse : du 5 au 7 février 2016

Les 4 OTI du territoire réunis sous la bannière Pays Lauragais- stand du comité départemental du tourisme de la Haute Garonne pour promouvoir le territoire

- Foire de Toulouse : du 9 au 18 avril 2016

Présence des 4 OTI et du Pays Lauragais sous la bannière Pays Lauragais- stand du comité départemental du tourisme de la Haute Garonne pour promouvoir le territoire

- Observatoire touristique

- Coopération avec la faculté de Foix
- Poursuite de l'expérimentation « Flux vision Tourisme » avec l'ADT de l'Aude

- Lien avec les prestataires

- Bourse d'échange de documentation touristique : 14 avril 2016 à Villeneuve la Comptal – puis mini-éducteur entre CCCLA / CCPLM

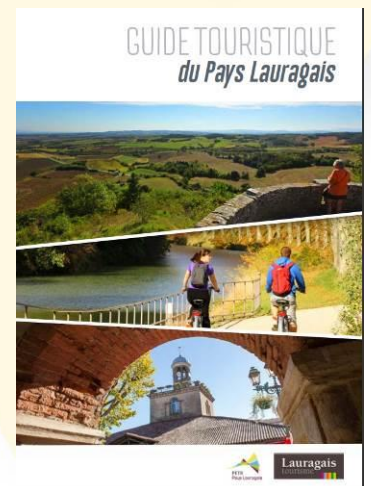
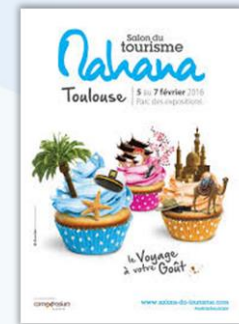
45 personnes présentes

- Educteur du Pays Lauragais : Le 10 mai 2016 – CCCLA / CCPLM

40 personnes présentes

- Edition de brochures ou autres parutions :

- « Canal du Midi, lignes de vie » reprenant les éléments d'une exposition itinérante
- Guide touristique, complément à la carte touristique, présentant l'offre touristique du territoire (en cours de finalisation)
- Travail(stagiaire) sur la brochure « les carnets gourmands du Lauragais »
- Double page dans Pyrénées Magazine



- Candidature à l'appel à projet « Guide du routard » 2016



Le troisième « appel à manifestation d'intérêt – Guide du routard 2018 » a été lancé le 16 Septembre 2016 par le groupe Hachette en partenariat avec l'Association Nationale des Pôles Territoriaux, à l'occasion des Etat Généraux des Pôles et des Pays les 7 et 8 Novembre 2016, auxquels l'équipe technique du PETR a participé.

Conscient de l'intérêt de cet outil de promotion du territoire de grande renommée (dont les retombées pour le territoire sont estimées à + 30% de visiteurs), le PETR s'est donc engagé dans une nouvelle démarche de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Guide du routard » pour un dépôt avant le 31 janvier 2017 : rédaction, recherche de sponsors, montage financiers..



**Organisation de la 1ère édition du « Canalathlon »,
évènementiel autour du canal du Midi Le 16 octobre 2016 :**

Une manifestation festive et sportive organisée par le PETR du Pays Lauragais avec le GAL des Terroirs du Lauragais, les offices de tourisme intercommunaux de Castelnaudary, Fanjeaux, Revel-Sorèze-Saint-Ferréol et Nailloux, ainsi que les communautés de communes Cœur Lauragais et Cap Lauragais, la Maison de la Haute-Garonne à Port-Lauragais, à l'occasion des 20 ans du classement au label Unesco et des 350 ans de l'édit de construction du canal du Midi. Cet évènement a attiré 57 équipes de 4 concurrents à l'épreuve sportive (course, VTT et Canoë), représentant plus de 200 participants. Village d'Arrivée à Port-Lauragais avec programmation artistique, ateliers enfants, visites guidées sur et le long du canal du Midi, marché des producteurs.

La 1ère édition du Canalathlon née de la coopération transnationale entre le GAL des Terroirs du Lauragais et le GAL Adventa fut donc une belle réussite !



IV.3. La Commission Economie

Cette commission est co présidée par Bernard BARJOU et Philippe GREFFIER.

Dès le début de l'année 2016, notamment dans le cadre de la révision du SCOT, la commission économie a eu l'occasion de se réunir de nombreuses fois pour travailler sur l'élaboration du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) :

- 7 réunions pour construire le document :
 - o 1 groupe de travail avec les DGS de chaque EPCI et des communes pôles
 - o 3 commissions économie
 - o 2 commissions économie élargies aux chambres consulaires (CCI / CMA),
 - o 1 commission mixte économie / urbanisme.
- Une concertation avec les EPCI à deux reprises sur les cartographies du DAAC.

Ces différents échanges ont permis d'aboutir à un contenu écrit et cartographique partagé par les membres du PETR et les collectivités concernées en y associant les chambres consulaires.

Le DAAC qu'es acquo ?

Le DAAC permet de déterminer et de localiser les secteurs (en Centralités Urbaines et en Périphéries) pouvant accueillir des projets commerciaux d'envergures sur les pôles du territoire : définis par la commission urbanisme et le Bureau à partir de 300 m² de surface de vente.

La Commission Economie a également un rôle de comité technique d'étude des projets appelant des fonds Leader. Dans ce cadre, et sur la base d'outils d'évaluation élaborés en fonction de la stratégie du territoire, les porteurs de projets peuvent ainsi être auditionnés et seront ensuite présentés en comité de programmation du GAL.

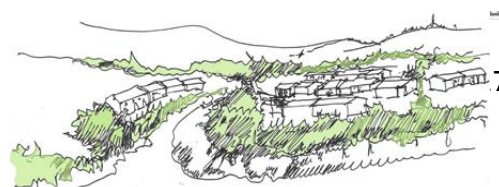
IV.4. La Commission Urbanisme

Cette commission est co présidée par Patricia RUIZ et Etienne THIBAUT.

Dès le lancement de la démarche d'élaboration du SCOT, les élus du territoire ont souhaité accompagner les communes et intercommunalités dans le cadre de l'élaboration, de la modification ou de la révision de leurs documents d'urbanisme.

Cet accompagnement se caractérise par :

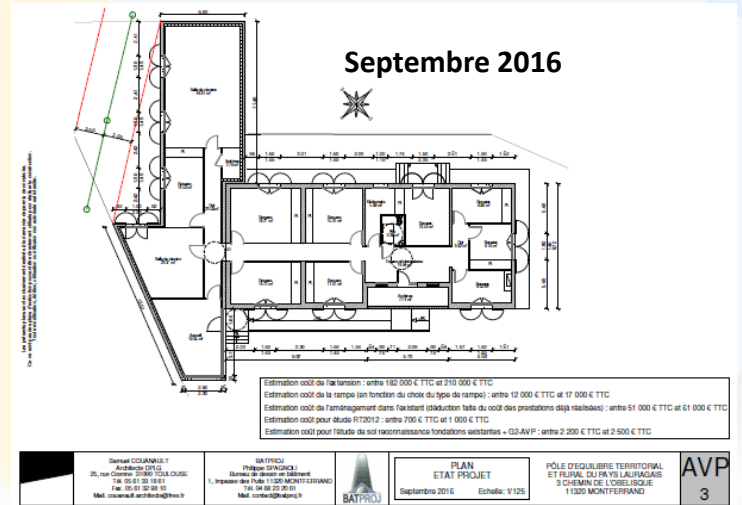
- **le suivi des procédures d'urbanisme** (élaborations, révisions, modifications PLU et CC) : 46 réunions en 2016.
- les réunions de la **Commission Urbanisme** : 23 documents d'urbanisme ont été étudiés lors de 8 commissions urbanisme en 2016.
- **le Suivi des schémas de planification** (schémas régionaux, départementaux, Natura 2000, SAGE, PNR, Canal du Midi, PPRI, ...) : 10 réunions en 2016.
- le **Conseils aux communes et Communautés de communes** : sollicitations régulières pour analyse des documents d'urbanisme en cours et délais de mise en comptabilité avec les lois Grenelle et ALUR
- des **réunions trimestrielles inter DDT** (11, 31, 81) pour échanger sur l'avancement des procédures, la révision du SCOT, les évolutions législatives mais aussi un groupe de travail pour la mise en place d'une nomenclature commune PLU ;
- des **réunions de travail** avec différents partenaires tels que les CAUE 11, 31 et 81 notamment en vue de la révision de la charte Architecturale et Paysagère, d'ateliers thématiques,...



IV.5. La Commission Finances-Travaux

Rapporteur du Budget : Patrick De Pérignon

- 4 réunions de la commission finances - travaux ont eu lieu en 2016 pour travailler sur la préparation budgétaire mais également sur le projet **d'extension ou de déménagement du siège administratif du PETR**



V. Le fonctionnement quotidien et les autres dossiers

V.1. Le suivi administratif de la structure

L'équipe technique du PETR assure quotidiennement et efficacement l'organisation de la structure, notamment à travers la gestion du personnel, des locaux, la gestion financière, l'accueil du public, le traitement des courriers et des diverses procédures administratives....

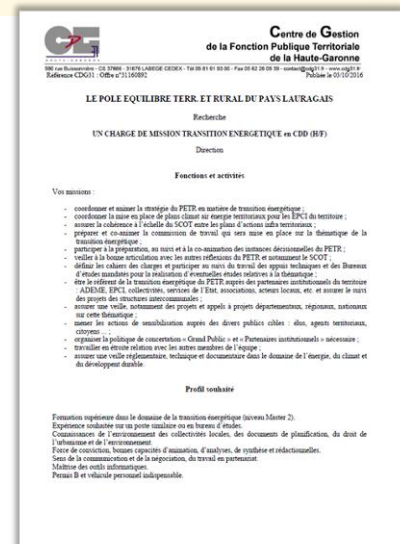
- **L'équipe technique en 2016**

- Poste de chargé de mission développement culturel :

Le contrat du Chargé de mission développement culturel du PETR arrivant à échéance au 01/11/2016, une commission recrutement composée de 3 élus s'est réunie le 6 octobre 2016. Une vingtaine de CV ont été reçus, 3 candidats ont été convoqués pour un poste en CDD de 3 ans. Le choix de la commission recrutement a ensuite été validé en Bureau le 10 octobre.

- Une volonté de renforcer l'équipe en place : Démarche de **recrutement** de 3 agents supplémentaires pour les missions d'urbanisme, de tourisme/communication, et de transition énergétique :
 - 59 CV analysés, mobilisation des élus et techniciens pour les 3 commissions de recrutements, 12 personnes auditionnées. Les 2 postes en contrat aidé ont fait l'objet d'un partenariat et conventionnement avec Pôle Emploi.

BRIGITTE
DELPHINE
WILLIAM ELIE
LISE
MARIE
EMILIE
JACQUELINE SYLVIE
LAURIE



- Elaboration de la **Charte de fonctionnement interne** :

L'évolution juridique de la structure, passant d'une association de Pays (1998) à un syndicat Mixte puis un PETR porteur d'un GAL (2015) a nécessité l'élaboration d'un règlement administratif interne. Un travail de co construction d'une charte a ainsi été mené en 2016, sur la base d'une concertation interne à l'équipe administrative, puis soumise à validation du Comité technique du CDG31 et validé en Bureau puis comité syndical du PETR. Ce travail nécessitera des compléments en 2017.

- **Participation santé et prévoyance** des agents :

Par délibérations n° 44 et 45/2016 du 26 septembre 2016, le **PETR s'est engagé à adhérer** aux Service Convention de Participation en Santé et service Convention de Participation en Prévoyance proposés par le CDG31. Cette adhésion permettra aux agents de souscrire une couverture en santé et prévoyance en bénéficiant d'une participation de l'employeur à hauteur de respectivement 5€ et 7€ et ce au 1^{er} janvier 2017.

V. 2. La veille juridique et technique

L'équipe technique du PETR assure une veille juridique et technique permanente, notamment concernant :

- Les dispositifs législatifs en cours de discussion : réforme territoriale (loi MAPTAM, NOTRe), loi ALUR, loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt...
- La programmation des Fonds Européens en lien avec le GAL
- Les Contrats de Plan Etat-Régions, les dispositifs de contractualisation pour les territoires...

V.3. La communication

- L'équipe technique du PETR effectue une mise à jour régulière du site internet institutionnel www.payslauragais.com. Ainsi, une plateforme dédiée à chaque instance / groupe de travail permet un accès direct ou restreint aux documents de présentation et autres supports aux élus du territoire.
- Durant l'année 2016, le PETR a par ailleurs organisé 3 conférences de **presse**, mais également créé des supports de communication (oriflammes...),



VI. Le bilan financier 2016

Le **Budget Primitif 2016** a été voté le 14 mars 2016 pour un montant en recettes et dépenses s'élevant à 722 267 € en section de fonctionnement et à 254 486 € en section d'investissement.

Le **Compte Administratif**, conforme au Compte de Gestion présenté par le comptable public, fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice 2016 de **159 763,32 €**.

Investissement :

Dépenses

Prévu :	254 486.49
Réalisé :	103 381.78
Reste à réaliser :	16 532.60

Recettes

Prévu :	254 486.49
Réalisé :	152 501.21
Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement :

Dépenses

Prévu :	722 266.62
Réalisé :	444 833.95

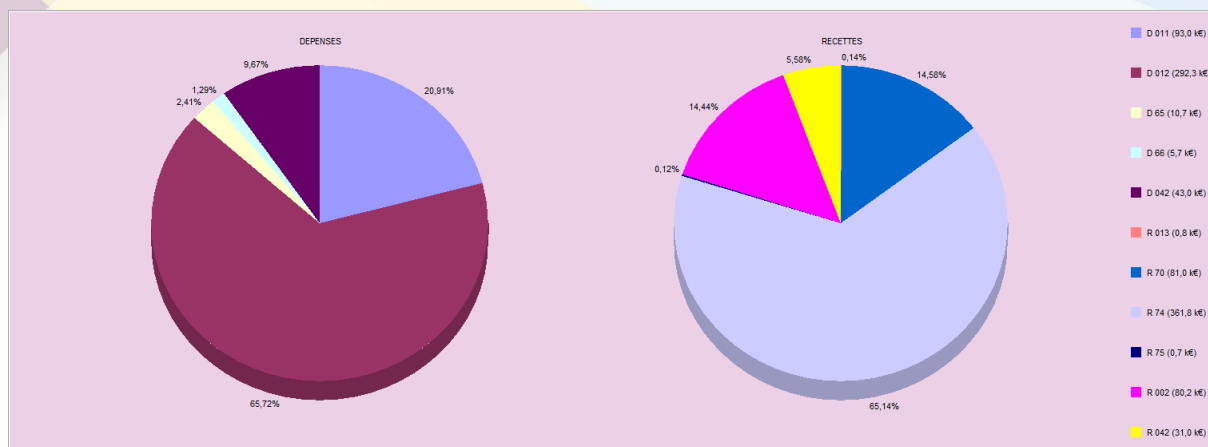
Recettes

Prévu :	722 266.62
Réalisé :	555 477.84

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	49 119.43
Fonctionnement :	110 643.89
Résultat global :	159 763.32

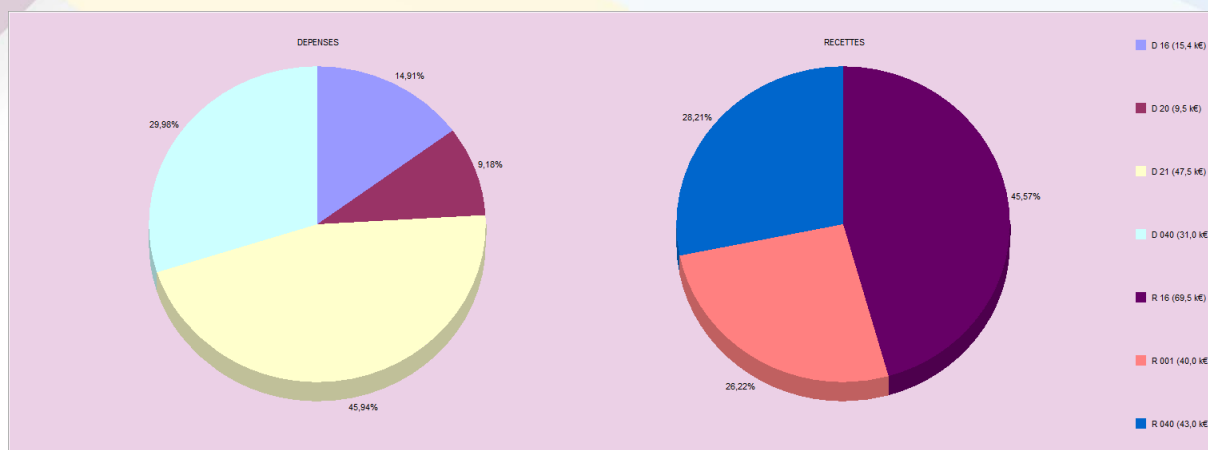
Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - P.E.T.R. du Pays Lauragais - 2016



Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	93 009,30
012	Charges de personnel et frais assimilés	292 343,61
65	Autres charges de gestion courante	10 725,97
66	Charges financières	5 735,93
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 019,14
	TOTAL DEPENSES	444 833,95

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	767,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	80 995,96
74	Dotations, subventions et participations	361 827,50
75	Autres produits de gestion courante	671,26
002	Excédent de fonctionnement reporté	80 224,62
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 991,50
	TOTAL RECETTES	555 477,84

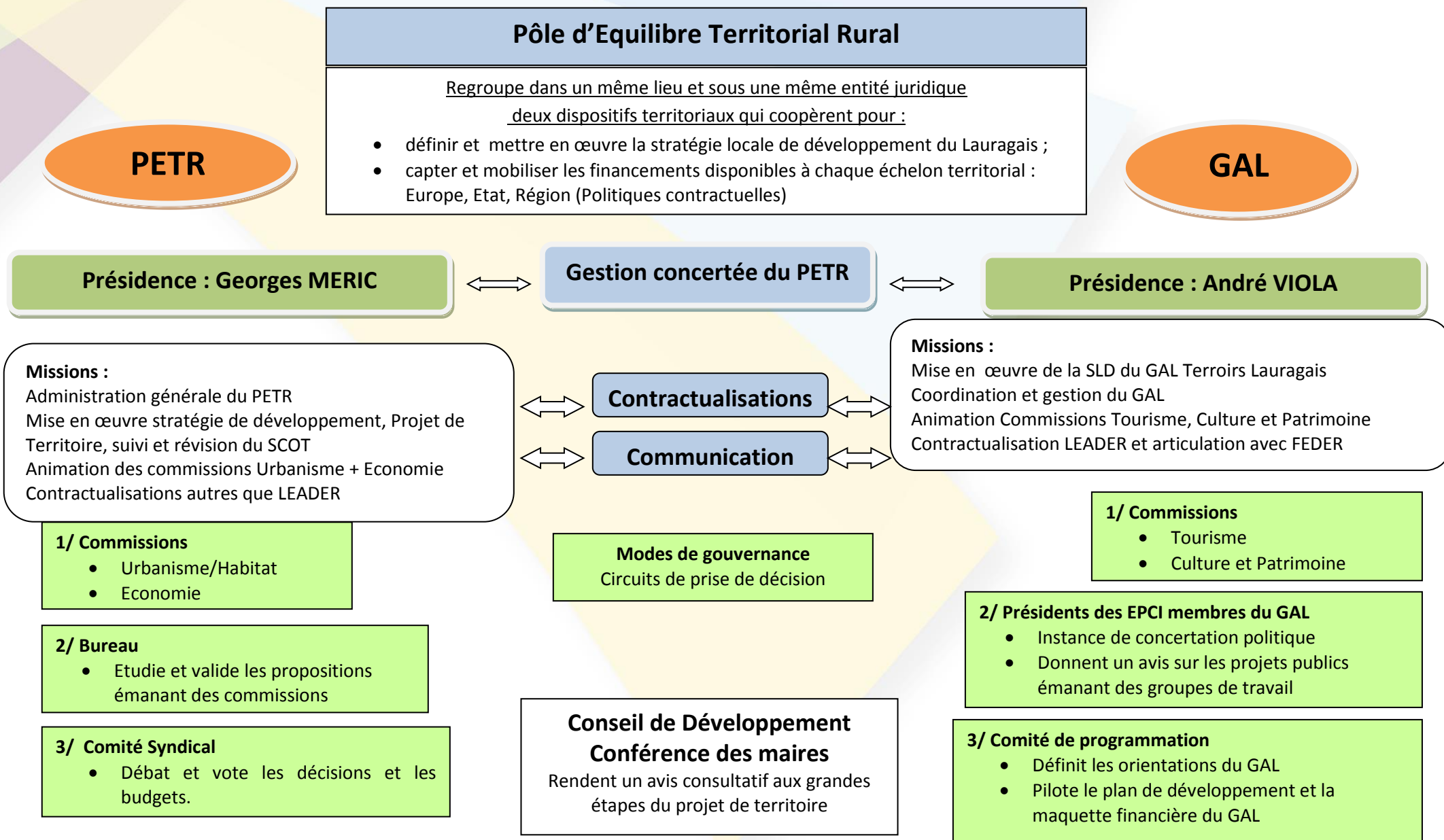
Vue d'ensemble du réalisé par chapitre d'investissement en dépense et recette - P.E.T.R. du Pays Lauragais - 2016



Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	15 415,02
20	Immobilisations incorporelles	9 485,40
21	Immobilisations corporelles	47 489,86
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 991,50
	TOTAL DEPENSES	103 381,78

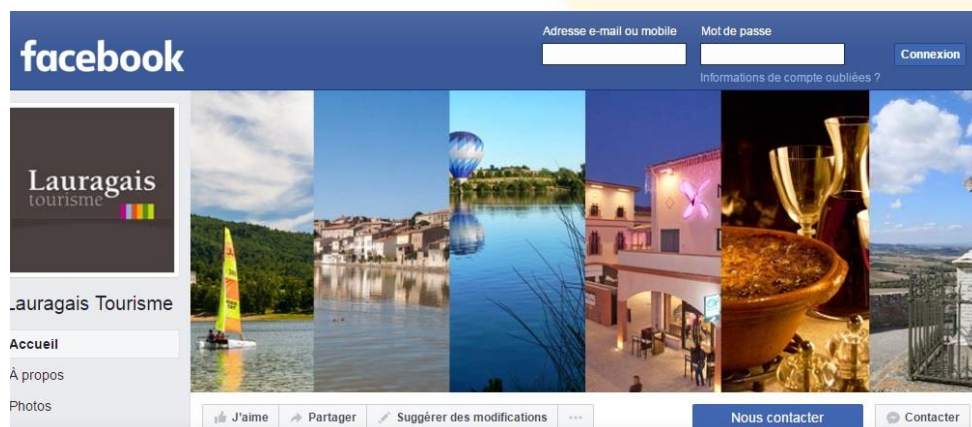
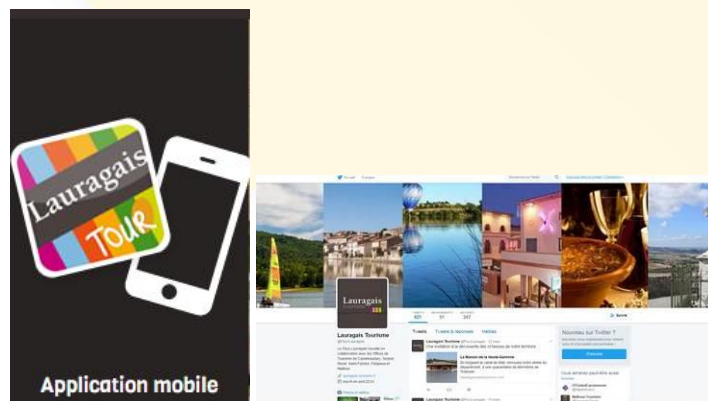
Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	69 500,00
001	Excédent d'investissement reporté	39 982,07
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 019,14
	TOTAL RECETTES	152 501,21

VII. L'organisation de la structure



VIII. Contacts

- Pays Lauragais : www.payslauragais.com
- Lauragais tourisme : www.lauragais-tourisme.fr
- Facebook Lauragais tourisme : <https://fr-fr.facebook.com/Lauragais-Tourisme-666027250100741/>
- Facebook Pays: <https://www.facebook.com/Pays-Lauragais-1584727931780565/>
- Twitter <https://twitter.com/PaysLauragais>



P.E.T.R. du Pays Lauragais
Président : Georges MERIC

Direction :

Sylvie FORESTIER

☎ : 04.68.60.56.55

Courriel : sforestier.lauragais@orange.fr

Secrétariat :

Delphine BAQUER

☎ : 04.68.60.56.54

Courriels : pays.lauragais@orange.fr
scot.lauragais@orange.fr

Chargé de mission Développement Culturel :

William DUPRÉ

☎ : 04.68.60.56.58

Courriel : culture.payslauragais@orange.fr

Chargée de mission Développement Territorial :

Laurie MILESI

☎ : 04.68.60.56.56

Courriel : lmilesi.lauragais@orange.fr

Chargée de mission Urbanisme et Aménagement :

Marie ORRIOLS

☎ : 04.68.60.56.57

Courriel : morriols.lauragais@orange.fr

Chargée de mission Transition Energétique :

Emilie PERRAMOND

☎ : 06.70.19.34.08

Courriel : environnement.lauragais@orange.fr

Assistant en Urbanisme :

Elie BAILLOU

☎ : 04.68.60.56.57

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

Assistant en Communication :

Lise VERGUET

☎ : 04.68.60.56.54

Courriel : communication.payslauragais@orange.fr

GAL des Terroirs du Lauragais

Président : André VIOLA

**Coordonnatrice du GAL,
Responsable Tourisme, Culture et Patrimoine :**

Brigitte GLAIN

☎ : 04.68.60.56.58

06.87.66.82.83

Courriel : bglain.gal.lauragais@gmail.com

Gestionnaire du GAL :

William DUPRÉ

☎ : 04.68.60.56.58

Courriel : gestionnaire.gal.lauragais@orange.fr

Retrouvez-nous sur internet :

www.payslauragais.com

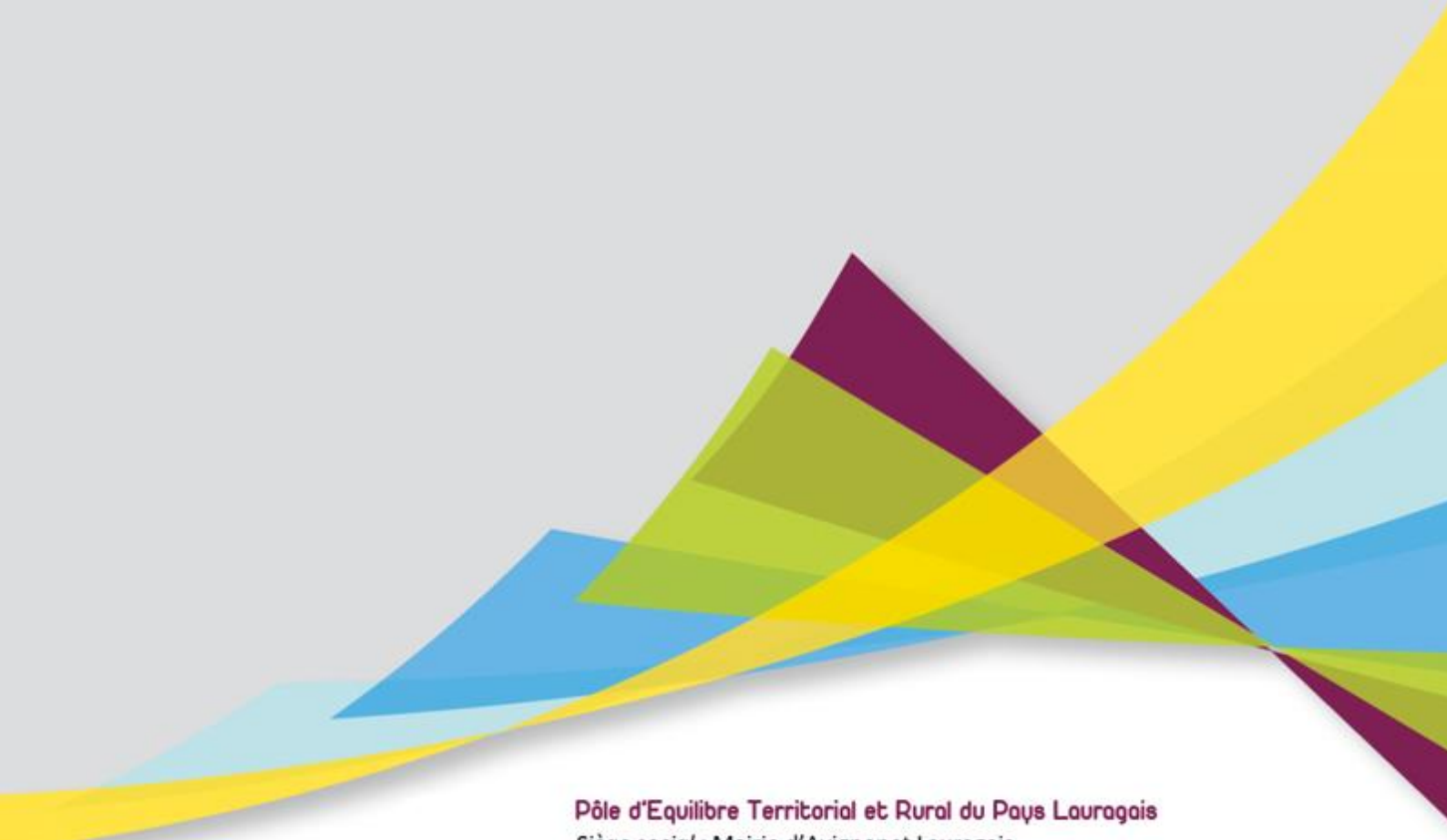
www.lauragais-tourisme.fr



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais - Siège administratif : 3 chemin de l'obélisque – 11320 Montferrand
Tél : 04 68 60 56 54 / Fax : 04 68 94 34 13 pays.lauragais@orange.fr / www.payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 gestionnaire.gal.lauragais@orange.fr



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3, chemin de l'Obélisque – 11320 Montferrand

Tél. 04 68 60 56 54 – Fax. 04 68 94 34 13

www.payslauragais.com – pays.lauragais@orange.fr

GAL des Terroirs du Lauragais

Tél. 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 gestionnaire.gal.lauragais@orange.fr

